
Lettre du représentant Couturier, en mission à Etampes, relative à l'équipement des volontaires, le dépouillement des églises et l'abjuration des prêtres, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Jean-Pierre Couturier

Citer ce document / Cite this document :

Couturier Jean-Pierre. Lettre du représentant Couturier, en mission à Etampes, relative à l'équipement des volontaires, le dépouillement des églises et l'abjuration des prêtres, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 683-684;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41108_t1_0683_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et les bonnes mœurs. De puissants moyens ont opéré ces miracles : l'amour sacré de la patrie qui enflamme ses enfants, la punition des traîtres, la réclusion des ennemis de la liberté, la persuasion et l'instruction.

« Citoyen Président, dis à la Convention que, forte de la puissance nationale, elle peut tout ; la vie et l'or des Français sont à sa disposition ; qu'elle ordonne, mais qu'elle éloigne toutes contributions arbitraires ; que la force des baïonnettes soit employée contre les seuls ennemis de la liberté (1).

« Salut et fraternité.

« MAURE aîné.

« P. S. A l'instant, un bien provenant de l'émigré Polignac, district de Sens, estimé 8.065 livres, a été adjugé 36.945 livres, ce qui présente 28.880 livres d'augmentation. Ces ventes seront activées avec un zèle patriotique.

Duroy, représentant du peuple dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, pour la levée des chevaux, annonce que, quoiqu'il soit dans des départements qui ont déjà été dévastés par les ennemis et le peu de temps qui lui reste jusqu'au 10 de frimaire, il laissera dans ce département de quoi monter 7 à 8 escadrons.

Insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre de Duroy (3).

J.-M. Ducoy, représentant du peuple envoyé par la Convention nationale pour la levée extraordinaire de chevaux dans la 3^e division, au Président de la Convention nationale.

« A Châlons-sur-Marne, le 30 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Quoique les trois départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, qui forment la division qui m'a été assignée, aient été en partie dévastés par les ennemis, et malgré le peu de délai que me laisse le décret qui nous rappelle pour le 10 frimaire prochain, je crois pouvoir annoncer à la Convention nationale que je ne rentrerai pas dans son sein sans avoir rempli ma mission. J'ai recueilli douze cents chevaux, et je n'en ai reçu que de bons. Le district de Reims surtout s'est exécuté avec un zèle vraiment patriotique. Il a été le premier à me fournir les chevaux et équipements de cavalerie, et hier il m'a envoyé soixante-quatre puissants chevaux d'artillerie, tous équipés à neuf. C'est particulièrement aux soins infatigables et à l'intelligence du citoyen Poinsinet, que la

République est redevable de la célérité qui a été mise dans ce district à exécuter la loi.

« La commune et chef-lieu de canton de Rarecourt, district de Clermont, département de la Meuse, fait don à la patrie de six bonnes paires de pistolets.

« Je crois que la Convention nationale trouvera de sa justice d'applaudir au zèle du district de Reims, de la commune de Rarecourt et à celui du citoyen Poinsinet, que je vais envoyer dans les districts en retard.

« Enfin, citoyen Président, il me semblera n'avoir pas justifié la confiance de la Convention nationale si, en partant d'ici, je n'y laisse de quoi monter 7 à 8 escadrons et autant de brigades de chevaux d'artillerie et de charrois.

« DUROY. »

Couturier, représentant du peuple à Etampes, annonce qu'il prend toutes les mesures pour faire travailler aux équipements des volontaires, il fait réunir toutes les richesses de l'église pour les faire passer au creuset, et que les prêtres viennent en foule abjurer leur erreur.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Couturier (2) :

« Etampes, ce 30 brumaire, l'an II de la République.

« Mes chers collègues,

« J'ai établi ici un comité de citoyens patriotes pour recevoir des dons patriotiques en chemises et vêtements pour les volontaires. J'ai sursis de vous en prévenir pour pouvoir vous en annoncer le succès.

« Maintenant, je puis vous assurer qu'on y porte des chemises, des toiles, même des manteaux en abondance, et ici il n'est pas douteux que la ville d'Etampes seule fournira au moins six mille chemises sans compter les autres effets. Mon cœur tressaille de joie de voir enfin, dans une contrée que le fanatisme obsédait, les citoyens se porter au dernier degré de la Révolution, c'est ce progrès rapide que je voulais voir avant de quitter ce territoire défanatisé.

« La multitude de calices, de saints, de croix, de soleils, etc., m'a déterminé à les réduire à leur état naturel pour en faciliter le transport ; demain, après la pesée de ce qui est déjà rassemblé, ces saints passeront par le creuset.

« Une chose que je dois vous dire aussi, c'est qu'une femme de ce canton, étant devenue comme folle à la vue de la chute des cloches, a été amenée devant moi pour la guérir, je lui ai fait boire un verre d'eau fraîche de la source de la régénération, et au moment elle fut saine et sauvée.

« Vive la République !

« COUTURIER.

« Les prêtres s'empressent à m'envoyer leurs lettres et grimoires avec leur abjuration, plusieurs déclarent renoncer à leur traitement :

(1) Applaudissements, d'après le *Journal de Perle* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 433]. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 568.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 574.

ne serait-ce pas une malice pour donner à penser au peuple qu'on amènerait la religion? Quoi qu'il en soit, si c'est une ruse de guerre, ils n'en seront pas moins les dindons, car le peuple ne sera plus leur dupe, il voit clair, et bien clair.

« N'oubliez pas, mes chers collègues, l'arrêté que j'ai pris et que je vous ai envoyé, par lequel j'ai mis les ci-devant, dont les héritiers sont émigrés, en tutelle. Cette mesure est de la dernière conséquence pour les mettre hors d'état d'envoyer de l'argent au dehors, etc.

« *Nota.* Ce qui a donné tant de progrès à mes opérations, ce sont les insertions qui en ont été faites au *Bulletin*.

« *A propos.* J'ai lu dans le *Bulletin* que le sieur Olivier, curé de Mauchamp, a été à la barre et y a fait une offrande de 450 livres. Eh bien! citoyens, il est bon que le public sache que c'est une démarche captieuse et méprisante, par la raison qu'il a été que cet argent existait dans le coffre de la fabrique lorsque j'ai fait représenter l'argenterie de l'église, pour se faire un mérite particulier, à la barre, d'un argent qui ne lui appartenait pas; c'est ainsi que la barre est souvent muscadinée. »

Dumont, représentant du peuple à Amiens, se plaint, du 1^{er} frimaire, de ce qu'on ne lit pas ses lettres; il annonce qu'il a fait arrêter plusieurs contre-révolutionnaires dans les environs de Saint-Quentin, fait la description d'une fête civique qui s'est donnée dans cette commune et dit qu'il n'existe plus de prêtres dans ce département.

Insertion au « *Bulletin* » (1).

Suit la lettre d'André Dumont (2) :

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, à la Convention nationale.

« Amiens, le 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II de la République française, une, indivisible et impérisable.

« Il me paraît, citoyens collègues, qu'on enlève les lettres que je vous écris. Mes deux dernières contenaient des faits bien essentiels à connaître, et elles ne vous ont point été lues. Je vous engage à en demander les motifs au comité des dépêches.

« Je suis revenu avant-hier de Saint-Quentin et de tous les environs, j'ai fait arrêter des contre-révolutionnaires bien connus et que je vais faire conduire à Paris sous bonne garde.

« Nous n'étions pas sortis d'une demi-heure de chez Sainte-Foy, que l'ennemi y est entré. Il ne paraît pas douteux que dans toute cette partie de la frontière, il y existe des traîtres qui voient journellement les ennemis. Je ne vous marquerai pas les détails, je les adresse au comité de Salut public.

« A mon retour ici, je disposai, en 24 heures, la fête dont le détail est ci-joint, elle a été

célébrée hier dans les épanchements de la fraternité par plus de 15,000 citoyens. Le cortège était imposant et d'une longueur énorme : on était déjà sur la place que la fin du cortège n'était pas encore en marche; le feu n'a pas été sitôt mis aux deux bûchers de la noblesse et du clergé, le premier couvert des faces ignobles de la ci-devant cour, le deuxième de tous les ornements d'église, croix, confessionnaux, qu'un seul cri s'est élevé : *Vive la République!*

« Une décharge d'artillerie a annoncé la destruction des prêtres. Le cortège s'est ensuite rendu au temple de la raison et de la vérité, et, là, plus de 15,000 citoyens qui venaient de faire retentir les voûtes des airs patriotiques, m'ont prêté leur attention, et, après leur avoir peint toute l'horreur du fanatisme et des privilèges, je les engageai à se jurer union et fraternité et à ne jamais souffrir de prêtres. Tous, à l'envi, ont prêté ce serment solennel et se sont donné l'accolade fraternelle. La citoyenne représentant la liberté a couronné le vertueux Lavigne, déjà couronné à la Convention pour avoir perdu ses deux bras à la défense de la patrie. Cette cérémonie s'est terminée par des danses dans le temple sur la chaire duquel on lisait : *L'imposture a disparu, la vérité reste.* La ville fut illuminée, et les comédiens donnèrent la représentation de *Brutus*. Pendant toute la fête, les cris mille fois répétés de *Vive la Convention!* se sont fait entendre. *Vive la Montagne! Vive la République!* tels sont ici les cris de ralliement.

« Il y a deux mois, je vous ai écrit que dans trois mois je ne laisserais pas de prêtres et ferais faire des autodafés de leurs confessionnaux, je vous ai tenu parole.

« Salut et fraternité (1).

« DUMONT. »

Marche de la fête civique et républicaine qui aura lieu le 30 brumaire de l'an II de la République, une, indivisible et impérisable (2).

Les autorités constituées s'assembleront au lieu des séances de la commission révolutionnaire, à une heure de relevée. La garde nationale et la force armée se rassembleront au Mail. Les femmes vêtues de blanc, et portant les couleurs nationales, se réuniront avec la Société populaire au département.

Premier groupe.

Les tambours et la musique, avec un peloton de la garde nationale et la force armée, avec une bannière où sera inscrit :

*Le peuple est debout, il écrase les tyrans
et le fanatisme.*

Deuxième groupe.

Les femmes, ornées de rubans tricolores, porteront une bannière sur laquelle on lira :

*Nous élèverons nos enfants dans la haine
des rois et des prêtres.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 596.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 60, col. 2].

(2) *Archives nationales*, carton AFII 152, plaquette 1227, pièce 12.